

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20080208-2008_2_6_1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008
Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin 

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-2-6-1

Séance du vendredi 8 février 2008

BULLETIN CLIMATOLOGIQUE ANNUEL DE METEO FRANCE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable à la duplication en couleur, à titre gracieux par les services de l'imprimerie départementale, de 170 exemplaires du bulletin climatologique annuel de Météo France, pour un coût estimé à 400 €.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH 

Adopté
voix contre
abstentions